



FEDERATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIERE DE LA COMMUNICATION

Syndicat de la Haute Garonne

5, rue Joseph Bosc 31000 Toulouse – tél. 05 61 62 64 63 – fax. 05 61 63 92 81 – focom.laposte31@wanadoo.fr

<http://www.focom31.fr>

Retrouvez ce tract en ligne
<http://www.focom31.fr>

Toulouse, le 03 octobre 2014

(petite) DOTC/DSCC Midi Pyrénées Sud **Compte rendu de la plénière de lancement**

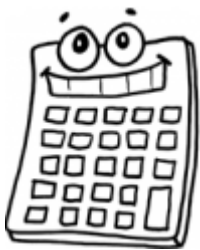
Lors de la CDSP du 7 juillet 2014, Force Ouvrière effectuait une déclaration préalable interpellant le DOTC pour que la réorganisation de la petite DOTC/DSCC se réalise dans les mêmes conditions et avec les mêmes garanties que n'importe quel établissement du territoire.

Ainsi, le dialogue social autour de ce projet s'est ouvert par une plénière de lancement qui s'est tenue le vendredi 26 septembre 2014.

Echaudé par les conditions du transfert du pôle transport quelque temps auparavant, on avait pris la peine de souligner que tenir les instances du dialogue social n'était pas suffisant, encore fallait-il que celui-ci se réalise dans la transparence, en communiquant donc tous les paramètres du projet.

Autant le dire tout de suite, cette première instance n'aura pas été à la hauteur des déclarations d'intentions en réponse à notre déclaration préalable...

100 – 84 = 26 ... !?!



Comme demandé lors de la CDSP du 7 juillet, le cadre d'organisation 2014 et la cible 2015 nous ont été présentés, ainsi que les organigrammes actuels par DAS et l'organigramme cible de chaque pôle.

Le projet territorial de la DOTC avait résorbé tous les sureffectifs, c'est du moins ce que La Poste avait laissé entendre... Pourtant lorsque l'on compare le cadre d'organisation présenté à l'organigramme actuel, on s'aperçoit bien vite et sans calculatrice qu'il y aurait 110 personnes pour 100 positions de travail.

Est-ce à dire qu'il y a en amont du projet 10 sureffectifs ? A cette question la réponse de La Poste fut pour le moins confuse... une histoire de temps partiel et d'équivalence en position de travail... les fameuses chaises et les personnes pour s'asseoir sur les chaises...

Quoi qu'il en soit, personne parmi les représentants de La Poste n'a répondu à ces questions simples qui auraient permis de donner de la lisibilité aux représentants du personnel et donc aux Postiers de la petite DOTC/DSCC...

CADOR 2014		Cible 2015 DSCC	
DOTC Adjoint	1	Directeur Adjoint Vie au Travail & Performance	1
Secrétaire Général et Animation Commerciale	1	Secrétaire Général	1
Secrétariat	3	Secrétariat	1
DGC	4	Adjoints opérationnels	2
Projets	1	Projets	1
Animation commerciale	2	DACC	3
DI	30	Satisfaction clients	23
DRQ	5	Contrôles sûreté	2
DRH	32	DRH	31
DFI	18	DFI	16
Dircom	3	Dircom	3
TOTAL	100	TOTAL	84

A savoir :

- Combien La Poste recense-t-elle de sureffectifs en amont de la réorganisation ?
- Comment se répartissent ces sureffectifs dans chaque DAS ?
- Compte-t-elle résorber tous les sureffectifs à l'issue de cette réorganisation ?

Des activités décentralisées ?..

Bien que centrale, la question des sureffectifs n'est pas la seule à être restée en suspend... Car là aussi, il semblerait qu'il y ait eu *un raté* en termes de communication. S'il contient une liste des activités qui seront décentralisées en établissement, le dossier fait l'impasse sur celle de la Direction Industrielle... La DI étant une des DAS les plus impactées par le projet, la lacune est de taille !!!

Qui plus est, il semblerait que certaines DAS aient prévu de décentraliser des activités déjà effectuées en établissements...

Autant dire que dans ces conditions, il semble bien difficile de se faire une idée des activités qui resteront à la charge des pôles de la nouvelle DSCC.

Le bilan de la situation des établissements

La dernière pièce manquante du puzzle est celle du bilan de la situation des établissements. Si tout le monde a compris que ce projet s'accompagnera de reclassements en établissement, La Poste n'a pas souhaité nous remettre de bilan de la situation des établissements.

Là aussi, cela aurait permis de donner un peu plus de lisibilité aux collègues qui subiront un reclassement. Ce n'est effectivement pas la même chose d'être reclassé sur une vacance d'emploi ou sur un poste en appui. La pérennité de la position de travail n'étant pas la même... plus simplement, cela permettrait de donner un début de réponse à la question : *aller en établissement pour faire quoi ?*

Détendre le calendrier !

Compte tenu de ces éléments - *ou plutôt du manque d'éléments* - **Force Ouvrière** a indiqué qu'il n'était pas possible d'entamer des discussions sur ce que La Poste doit mettre en place pour accompagner ce changement tant qu'il n'est pas possible de percevoir l'impact du changement.

A la demande unanime des Organisations Syndicales, le président de séance a concédé une détente du calendrier. Détente pour le moment de principe, puisque l'absence du chef de projet lors de cette plénière n'aura pas permis à La Poste de nous indiquer l'incidence de cette détente sur le calendrier...

So... who moved my cheese ?

En conclusion, **Force Ouvrière** sera reçu en bilatérale le vendredi 10 octobre et attend de La Poste la levée des zones d'ombre.

Si comme le déclarait le président de séance lors de la plénière du 26 septembre, la Poste souhaite que cette réorganisation se déroule dans de bonnes conditions, alors il est grand temps qu'elle fasse toute la transparence sur les éléments du projet qui demeurent dans l'ombre. C'est une des conditions de la réussite du projet.

Un dessin animé ne suffira pas à convaincre une population qui n'est pas par principe hostile au changement. Encore faut-il préciser les conditions dans lesquelles se réalise ce changement. Autrement dit : qui, où, pourquoi, comment et pour quoi faire !



Bien évidemment, FO continuera d'informer les postiers de la petite Dotc/Dsc !